

Séance ordinaire du 7 avril 2015

Procès-verbal



01 (2015-04-128) - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2015, à 20h00, à la salle du conseil du Complexe des Seigneuries, situé au 1080, avenue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Siège # 1 Mme Claudette Desrochers Siège # 4 Mme Micheline Beaudet

Siège # 2 M. Marc-Antoine Drouin Siège # 5 M. Pierre Audesse

Siège # 3 M. Sylvain Vidal Siège # 6 M. Yves Gingras

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Isabelle Paré, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1 - Ouverture

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20h. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2015-04-129) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire en modifiant le point 7.3 et en remplaçant le mot caserne par le Centre de formation des pompiers.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 (2015-04-130) - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

ATTENDU QUE tous et chacun des membres de ce conseil déclarent et reconnaissent avoir reçu et lu, avant ce jour, copie des procès-verbaux des séances du 2 mars et du 16 mars 2015. Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'approuver les procès-verbaux, tel que rédigés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04 - ADMINISTRATION ET LÉGISLATION

04.01 (2015-04-131) - Adjudication

ADJUDICATION POUR LE REFINANCEMENT D'UN MONTANT DE 270 100\$ (RÈGLEMENT 289-05-09 ET 269-03-08) ET POUR LE FINANCEMENT D'UN MONTANT DE 333 800\$ (RÈGLEMENT 361-01-13)

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras;

Que la Municipalité de Saint-Agapit accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 14 avril 2015 au montant de 603 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 289-05-09, 269-03-08 et 361-01-13. Ce billet est émis au prix de 100\$

CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

40 000 \$	2.31%	14 avril 2016
41 000 \$	2.31%	14 avril 2017
41 900 \$	2.31%	14 avril 2018
43 200 \$	2.31%	14 avril 2019
437 800 \$	2.31%	14 avril 2020

Que les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire pré-autorisé à celui-ci;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.02 (2015-04-132) - Concordance et courte échéance d'un emprunt au montant de 603 900 \$

CONCORDANCE ET COURTE ÉCHÉANCE D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 603 900\$ (RÈGLEMENT 289-05-09, 269-03-08 ET RÈGLEMENT 361-01-13)

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Agapit souhaite emprunter par billet un montant total de 603 900 \$

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
289-05-09	108 900 \$
269-03-08	161 200 \$
361-01-13	230 194 \$
361-01-13	103 606 \$

Attendu qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras;

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Qu'un emprunt par billet au montant de 603 900 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 289-05-09, 269-03-08 et 361-01-13 soit réalisé;

Que les billets soient signés par la mairesse et la secrétaire-trésorière;

Que les billets soient datés du 14 avril 2015;

Que les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

Que les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2016	40 000 \$
2017	41 000 \$
2018	41 900 \$
2019	43 200 \$
2020	44 000 \$(à payer en 2020)
2020	393 800 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Agapit émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 14 avril 2015), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2021 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 289-05-09, 269-03-08 et 361-01-13, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.03 (2015-04-133) - Subvention Festival Country de Lotbinière

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'octroyer une subvention de 5000 \$ à l'organisation du Festival Country de Lotbinière pour la tenue de l'événement qui aura lieu les 3 et 4 juillet prochain et qui apportera une visibilité à la municipalité. La somme sera prise à même le fond général, puisque des revenus supplémentaires ont été reçus (évaluation).

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.04 (2015-04-134) - Résolution FADOQ

ATTENDU QUE nous reconnaissons que nous avons une responsabilité collective d'assurer une qualité de vie adéquate à toutes les personnes âgées du Québec, nous le conseil de la municipalité de Saint-Agapit nous nous engageons à:

Prévoir l'impact de toutes nos décisions, pratiques, choix de gestion et relation sur la qualité de vie des personnes âgées, et à faire en sorte que nos actions favorisent le maintien d'un niveau de qualité de vie adéquat pour toutes les personnes âgées.

Respecter l'intégrité morale et physique des personnes âgées dans toutes nos actions.

Reconnaître notre responsabilité collective envers les personnes âgées pour leur garantir un accès adéquat à tous les services nécessaires pour assurer leur santé, leur sécurité, leur bien-être, et leur appartenance à la société.

Contribuer dans la mesure de nos capacités, à titre d'intervenants de la société civile, à mettre en oeuvre les actions nécessaires pour assurer une qualité de vie adéquate aux personnes âgées.

Il est proposé par la conseiller Pierre Audesse d'accepter ce contrat social envers les âgées de notre communauté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.05 (2015-04-135) - Désignation d'un élu pour le comité Entreprendre Ici Lotbinière

Attendu qu'Entreprendre ICI Lotbinière est la communauté entrepreneuriale de la MRC de Lotbinière qui a pour mission de favoriser le développement du potentiel entrepreneurial en stimulant la culture entrepreneuriale et en mobilisant l'ensemble des acteurs de l'entrepreneuriat vers une vision concertée d'une MRC dynamique et innovante;

Attendu qu'Entreprendre ICI Lotbinière agit à titre de lieu de concertation et de mobilisation afin d'agir positivement sur les intentions d'entreprendre, la création, la survie et la croissance des entreprises du territoire de la MRC de Lotbinière ainsi que sur le développement de la culture entrepreneuriale chez les citoyens;

Attendu qu'Entreprendre ICI Lotbinière est actuellement en année de transition dans le but d'effectuer le bilan de sa planification stratégique 2011-2014 pour ensuite se doter d'un nouveau plan d'action concerté et défini par et pour la MRC de Lotbinière et ses acteurs;

Attendu que la MRC de Lotbinière est un partenaire majeur d'Entreprendre ICI Lotbinière de par sa participation financière (Pacte rural) et par sa constante implication dans la démarche (comité de gestion et réalisation des actions);

Attendu que la MRC de Lotbinière a identifié Entreprendre ICI Lotbinière comme responsable de l'atteinte de l'objectif « Faire de Lotbinière un modèle entrepreneurial au Québec » dans sa planification stratégique 2013-2018;

Attendu qu'il est primordial que les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière collaborent activement à la réalisation de la mission d'Entreprendre ICI Lotbinière en nommant, notamment, un(e) répondant(e) EIL qui aura pour rôle de relayer l'information à propos de la communauté entrepreneuriale au conseil de la municipalité et à l'administration municipale, de faire la promotion du développement de la culture entrepreneuriale et agir à titre de personne-ressource pour la communauté entrepreneuriale dans son milieu:

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers de nommer M. Yves Gingras conseiller municipal comme répondant EIL de la municipalité de Saint-Agapit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

04.06 (2015-04-136) - Résolution pour obtenir une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection

Considérant que le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Considérant que ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014.

Considérant qu'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité.

Considérant les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un km des puits gaziers ou pétroliers.

Considérant l'étude réalisée à la demande du gouvernement du Québec dans le cas du forage pétrolier à Gaspé et qui montre la présence de méthane thermogénique ou mixte dans les puits d'eau potable situés en périphérie du forage Haldimand 1.

Considérant que lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle.

Considérant qu'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

Sur proposition du conseiller M. Sylvain Vidal, il est résolu que la municipalité de Saint-Agapit se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05 - VOIRIE AQUEDUC ET ÉGOUT

05.01 (2015-04-137) - Résultat appel d'offre 2015-01-Achat gravier travaux rang des Pointes, rue Central et rue Industriel

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'appel d'offre 2015-01 par invitation aux entreprises suivantes: Entreprises Lévisienne et BML pour ses besoins en gravier pour les travaux du rang des Pointes, de la rue Central et de la rue Industriel;

ATTENDU QUE les deux entreprises ont répondu à l'invitation et que les soumissions reçues sont conformes. Entreprises Lévisienne au montant de 51 328.8 \$ taxes incluses et BML au montant de 44 275 \$ taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accorder le contrat à BML. Les dépenses seront prises aux codes budgétaires suivants: Rang des Pointes: 23 04006 721 et la réserve Carrières et sablières 59 157 00 000, rue Centrale 23 04005 721- Investissements 2015 et rue Industrielle 23 04004 721 et réserve Parc Industriel 59 13100 004.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.02 (2015-04-138) - Résultat appel d'offre 2015-02

ATTENDU QUE la municipalité à procéder à un appel d'offre public via le site internet du SEAO, appel d'offre 2015-02 pour les travaux du Rang des Pointes, rues Centrale et Industrielle et travaux de resurfaçage mécanisé.

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont répondu à l'appel d'offre et que toutes les soumissions étaient conformes. Entreprises Lévisienne: 339 159 \$ taxes incluses, BML: 320 456.02 \$ taxes incluses, PE Pageau: 369 549.20 \$ taxes incluses, Excavation Gilles Audet: 373 666.29 \$ taxes incluses, Pavage UCP: 350 207.53 \$ taxes incluses, Construction et Pavage Portneuf inc.: 351 782.57 \$ taxes incluses, Pavage Roland Fortier inc.: 381 003.59 \$ taxes incluses.

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras d'accorder le contrat à BML. Les dépenses seront prises aux codes budgétaires suivants: Rang des Pointes: 23 04006 721 et la réserve Carrières et sablières 59 157 00 000, rue Centrale 23 04005 721- Investissements 2015 et rue Industrielle 23 04004 721 et réserve Parc Industriel 59 13100 004. Les travaux de resurfaçage seront pris au poste budgétaire 02 32000 625.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

05.03 (2015-04-139) - Résolution pour programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

Il est proposé par le conseiller Yves Gingras de faire la demande au Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux du rang des Pointes et de la rue Centrale qui sont prévus pour l'été 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06 - LOISIRS

06.01 (2015-04-140) - Acceptation de la soumission Cimco pour le nettoyage de la tour d'eau

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Cimco au montant de 1100 \$ plus taxes pour le nettoyage de la tour d'eau de l'aréna. Poste budgétaire 02 70130 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.02 (2015-04-141) - Contrat pour instructeur de tennis

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'octroyer un contrat à Jean-Philippe Fortin Lessard pour ses services d'instructeur de tennis pour la saison estival, pour un montant de 1200 \$, poste budgétaire 02 70150 447.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.03 (2015-04-142) - Acceptation de la soumission lignage des terrains de soccer

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Peinture Ligne Plus pour le service de lignage des terrains de soccer au coût de 105 \$ plus taxes par traçage et de 500 \$ plus taxes pour l'achat de peinture. Poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.04 (2015-04-143) - Achat de matériel pour le terrain de volleyball

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de matériel pour la construction du terrain de volleyball chez Distribution Sports Loisirs au montant de 819.80 \$ plus taxes, poste budgétaire 23 08002 729.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.05 (2015-04-144) - Achat de bancs pour le terrain de soccer

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal de faire l'achat de bancs pour le terrain de soccer à cinq joueurs chez Distribution Sports Loisirs au montant de 519.25 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 70150 522.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.06 (2015-04-145) - Entériner l'offre de service de Stéphane Roy arpenteur pour l'arpentage à l'aréna

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'entériner l'offre de services de Stéphane Roy arpenteur pour l'arpentage des prises de niveau de la future dalle de béton de l'aréna au montant de 1520 \$ plus taxes, montant pris à la réserve des travaux aréna 59 13100 012, poste 23 08001 727.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.07 (2015-04-146) - Acceptation de la soumission de Cimco pour la vidange du glycol dans la dalle de béton

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'accepter la soumission de Cimco pour la vidange du glycol de la dalle de béton et l'entreposage du glycol durant les travaux. Pour un montant de 4400 \$ plus taxes, montant pris dans la réserve travaux aréna, 59 13100 012, poste 23 08001 727.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

06.08 (2015-04-147) - Autorisation appels d'offres travaux aréna

Il est proposé par le conseiller Sylvain Vidal d'autoriser la directrice générale à effectuer les appels d'offres suivants concernant les travaux à réaliser à l'aréna. Appels d'offres par invitation: entrepreneur-général de soutien, l'acier d'armature de la dalle de la patinoire, la fourniture de béton 30MPa dans la dalle de la patinoire et la mise en place du béton et la finition par polissage. Appels d'offres publics SEAO pour les bandes de la patinoire, les baies vitrées et pour la mécanique de réfrigération. Le conseil dépose également l'estimé des coûts de l'ensemble de ses travaux.

Les sommes nécessaires à l'ensemble du processus de demande de soumission, les frais de poste, d'affichage dans les journaux, ainsi que les frais relatifs aux addendas seront pris dans le poste 23 08001 727 réserve 59 13100 012.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07 - SERVICE DES INCENDIES

07.01 (2015-04-148) - Étude pour la mise en commun des services incendies

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu que la municipalité de Saint-Agapit participe aux travaux visant à évaluer l'opportunité et les modalités de la mise en commun des services de sécurité incendie.

La municipalité de Saint-Agapit, s'engage à fournir au comité mis en place à cette fin toutes les informations nécessaires à ces travaux.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.02 (2015-04-149) - Achats divers incendie

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de procéder à ces achats divers pour le compte du service des incendies: harnais pour casques, 88 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22000 650, valve, 245 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 22000 525; lance perforatrice 888.50 \$ plus taxes, poste 02 22000 525, réparation auto-éject, 250 \$ plus taxes, poste budgétaire 02 220 525.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

07.03 (2015-04-150) - Achat de portes Centre régional de formation des pompiers

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'acheter des portes pour le Centre régional de formation des pompiers pour un montant budgétaire de 3000 \$, la dépense sera prise à la réserve du service incendie 59 13100 019.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08 - FINANCES

08.01 (2015-04-151) - Approbation de la liste des salaires

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver les salaires en date du 28 février 2015 au montant de 90 305.43 \$ et les salaires en date du 28 mars 2015 au montant de 88 578.42 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.02 (2015-04-152) - Liste des chèques et des prélèvements

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver les paiements des chèques au montant de 161 500.42\$ et des prélèvements au montant de 49 110.13\$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.03 (2015-04-153) - Liste des comptes fournisseurs

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'approuver la liste des comptes fournisseurs au montant de 254 935.68 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.04 (2015-04-154) - Création d'une réserve financière pour le Centre de formation des pompiers-service incendie

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet de faire une réserve financière au montant de 5780 \$ pour le Centre de formation des pompiers-service incendie, 59 13100 019 à même le surplus accumulé non-affecté 59 11000 000.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

08.05 (2015-04-155) - Autorisation de paiements des factures du mois de mars 2015

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet d'autoriser les paiements des factures du mois de mars 2015 : Médias Transcontinental, 534.64 \$ taxes incluses, montant pris dans la réserve carrière et sablières 59 15700 000, SNC Lavalin 4966.92 \$ taxes incluses, montant pris dans la réserve surplus accumulé projet 2014, poste budgétaire 59 13100 015, SNC Lavalin 2471.96\$ taxes incluses, montant pris dans la réserve surplus accumulé projet 2014, poste budgétaire 59 131 00 015 et Dilicontracto inc., libération de la retenue de 96 751.94 \$ taxes incluses, poste budgétaire 23 05001 721.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

09 (2015-04-156) - MADA

09.01 (2015-04-157) - Adoption du document cadre MADA et désignation du comité de suivi

Il est proposé par le conseiller Marc-Antoine Drouin d'adopter le document cadre de la politique familiale MADA. Le document constituera l'ensemble de la politique familiale dont la municipalité de Saint-Agapit s'est dotée. Les membres du comité de suivi sont: M. Marc-Antoine Drouin, M. Pierre Audesse et Mme Sylvie Fortin Graham.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

10 (2015-04-158) - PÉRIODE DE QUESTION DES CONTRIBUABLES

11 (2015-04-159) - FIN DE LA RENCONTRE

Il est proposé par de lever la séance ordinaire à 20h.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Isabelle Paré, secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse